

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR ☒ **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT***
☒ **LA DESTRUCTION***
☒ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE***
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
Ou Dénomination (pour les personnes morales) : EPFGE
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : Rue Robert Blum - BP 245 - 54701 Pont-à-Mousson cedex
Nature des activités : *opérateur public de l'Etat au service des projets des personnes publiques sur des friches industrielles, urbaines et militaires et en centres-bourgs.*
Ses principaux objectifs : créer des logements, du développement économique et des équipements publics.
Qualification : X

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité observée	Description (1)
Reptiles		
B1 <i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles	> 10 individus au stade adulte au niveau du site	Voir le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
Oiseaux		
B2 <i>Passer domesticus</i> Moineau domestique	Nidification probable	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B3 <i>Phoenicurus ochruros</i> Rougequeue noir	Nidification probable	Voir dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B4 <i>Parus major</i> Mésange charbonnière	Nidification probable	Voir le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B5 <i>Fringilla coelebs</i> Pinson des arbres	2 individus observés dans les secteurs boisés	Voir le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B6 <i>Carduelis carduelis</i> Chardonneret élégant	1 individu contacté, nicheur probable	Voir le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B7 <i>Serinus serinus</i> Serin cini	5 individus contactés au niveau des friches, nicheuse probable.	Voir le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA

B8 <i>Sylvia atricapilla</i> Fauvette à tête noir	1 individu observé dans le secteur milieux semi-ouverts	Voir le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B9 <i>Erithacus rubecula</i> Rougegorge familier	1 individu observé dans le secteur milieux semi-ouverts	Voir le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B10 <i>Troglodytes troglodytes</i> Troglodyte mignon	Présent dans l'aire d'étude rapprochée	Voir le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
Chauves-souris		
B11 <i>Myotis emarginatus</i> Murin à oreilles échancrées	Détectée sur le point 2 en période estivale et 6 en période automnale correspondant à des niveaux d'activités très faibles à forts. Espèce probablement présente au sein du groupe Murin indéterminé.	Voir le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B12 <i>Myotis mystacinus</i> Murin à moustaches	Détectée sur les points 2 et 3 en période de « Swarming » correspondant à un niveau d'activité fort. Espèce probablement présente au sein du groupe Murin indéterminé.	Voir le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B13 <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune	Détectée sur l'ensemble des points d'écoute aux deux périodes correspondants à des niveaux d'activités faibles à moyens.	Voir le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B14 <i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit Rhinolophe	Présence sur l'aire d'étude rapprochée en période de mise-bas sur le point 1 pour une activité forte.	Voir le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B15 <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Grand Rhinolophe	Sur l'aire d'étude rapprochée, l'espèce a été enregistrée en période de mise-bas sur les points 1 et 2 et en période de « swarming » sur le point 1 correspondants à des niveaux d'activité très faible à moyens.	Voir le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B16 <i>Plecotus austriacus</i> Oreillard gris	Détectée uniquement sur le point d'écoute 3 et 4 en période de mise-bas et de « swarming » pour des niveaux d'activités très faibles à moyens. Toutefois le groupe des oreillards roux/gris est présent sur les points 1,3,5 et 6.	Voir le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA
B17 <i>Myotis nattereri</i> Murin de natterer	Contactée en transit à une seule reprise sur le point d'écoute n°4 en période de mise-bas, activité enregistrée moyenne. Gîtes surtout arboricoles, ici les arbres ne sont pas favorables	Voir le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA

1) Nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *	
Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Inventaire de population Etude écoéthologique Etude génétique ou biométrieque Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'élevage Prévention de dommages aux pêcheries	Prévention de dommages aux cultures Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique X Motif d'intérêt public majeur Détention en petites quantités Autres
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Le projet consiste en la destruction d'une friche industrielle en ruine et en la reconstruction d'habitats sur la commune de Nouzonville. Voir l'ensemble des explications dans dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA. Suite sur papier libre	

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *	
Formation initiale en biologie animale	Préciser : Formation en Ecologie, spécialité herpétologie
Formation continue en biologie animale	Préciser :
Autre formation	Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION
Préciser la période : à partir de septembre 2026 jusque début juillet 2027
Ou la date :

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION *	
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)	
D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT *	
Capture définitive	Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire X	avec relâché sur place X avec relâché différé
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	
S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâché : Relâché des oiseaux et chauves-souris sur site, relâché des reptiles sur des secteurs favorables en dehors de la zone des travaux	
Capture manuelle X	Capture au filet X
Capture avec épuisette	Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :	
Utilisation de sources lumineuses : Préciser :	
Utilisation d'émissions sonores Préciser :	
Modalités de marquage des animaux (description et justification)	
Suite sur papier libre	
D2. DESTRUCTION *	
Destruction des nids Préciser : destruction de au moins 1 nid d'Hirondelle de fenêtre et d'autres nids probables et de plusieurs gîtes probables de chiroptères.	
Destruction des œufs	Préciser :
Destruction des animaux	Par animaux prédateurs Préciser :
	Par pièges létaux Préciser :
	Par capture et euthanasie Préciser :
	Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction ☒ Préciser : Destruction non-intentionnelle liée aux travaux démolition de bâtiments en ruine.	
Suite sur papier libre	
D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *	
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs	Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques	Préciser :
Utilisation de sources lumineuses	Préciser :
Utilisation d'émissions sonores	Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques	Préciser :
Utilisation d'armes de tir	Préciser :
Suite sur papier libre	

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION
Région administrative : Grand-Est
Département : Ardennes (08)
Cantons :
Communes : Nouzonville

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés **X** Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Les mesures de compensation proposées sont décrites dans le dossier de dérogation joint à ce CERFA.

La stratégie compensatoire repose principalement sur la création de bâtis et l'aménagement de bâtis existants pour les rendre favorables aux chiroptères et aux oiseaux concernés par la demande de dérogation et la création d'habitats favorables à la reproduction pour le Serin cini et le Chardonneret élégant. Mise en place de nichoirs pour les oiseaux au niveau des charpentes, de murs et création d'hibernaculums pour le lézard des murailles.

De plus, le choix s'est basé sur des critères donnés par des experts mandatés chez Biotope, pour définir les mesures à mettre en place. Ceci garantit alors la conformité de la mesure et sa pertinence pour recréer des habitats favorables pour chacune des 23 espèces protégées.

Un programme de suivi de l'efficacité des mesures sera donc conduit (notamment pour étudier la colonisation des nichoirs pour les oiseaux, des gîtes et de la construction pour les chauves-souris).

Un accompagnement par un écologue sera aussi mis en place lors des différentes phases des travaux et après les travaux.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : le dossier de dérogation précise le programme de mesures à mettre en œuvre. Les suivis feront l'objet d'un compte rendu annuel qui sera transmis aux Services de l'Etat par l'EPFGE

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Pont-à-Mousson
Le 29/04/2026
Votre signature